

Le plus grand employeur de France

Autor(en): **R.P.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **52 (1979)**

Heft 1-2

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-128172>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Renseignements techniques et commerciaux

Régulateur de température

Les nouveaux régulateurs tout ou rien et limiteurs de température TKC, TLC, TLQ et TKQ remplacent les types actuels TV, TVL, TKC et TVB.

Le programme pour l'industrie et l'habitat comprend des domaines partiels de -70°C jusqu'à +295°C.

L'ajustage séparé des valeurs de commutation inférieure et supérieure est d'un avantage très apprécié et permet ainsi une fourchette maximale correspondant à l'échelle entière.

Principe de mesure: sonde à tube capillaire (TKC/TKQ) resp. sonde (TLC/TLQ) selon le système à pression de vapeur.

Exécutions:

Robuste et antivibratoire pour montage

quelconque, avec interrupteur (TKC) à rupture brusque et à tube à mesure (TKQ) pour petites fourchettes et fonctions spéciales.

Exécution passagèrement antidéflagrante (Di) et exécution pour protection supplémentaire contre la corrosion (par exemple caves de fermentation, fromagerie, tropiques).

Contrôleur de sécurité et limiteur de pression avec verrouillage et autocontrôle par sonde.

Boîtier résistant aux chocs, degré de protection IP 44 ou IP 56 selon IEC 144 ou DIN 40050 et registres maritimes.

Homologation: ASE, VDE, TUV, Demco, Semko, Nemko, etc.

Fabricant: Fr. Sauter SA, Bâle

Le plus grand employeur de France



Le grand ensemble de Nîmes-Ouest.

L'industrie du bâtiment compte aujourd'hui 950 000 salariés, dont 500 000 pour le gros œuvre (fondation, maçonnerie ou équivalent) et environ 100 000 pour chacune des principales sous-branches: couverture et plomberie, menuiserie-charpente, peinture et aménagement.

Jusqu'ici, la crise que traverse ce secteur s'est manifestée sur deux plans: d'une part, baisse de la durée de travail de 42 à 38,8 heures; d'autre part, diminution de 100 000 du nombre de salariés depuis 1974 jusqu'à la fin de 1977. Le Commissariat du Plan prévoit une réduction supplémentaire de 50 000 postes de travail par an de 1978 à 1981 inclus.

Il faut ajouter aux salariés 100 000 artisans travaillant seuls et 130 000 occu-

pant de un à cinq compagnons. Il y a 42 000 entreprises employant plus de 6 salariés, dont 57 plus de 1 000.

La construction de logements neufs ne représente que 40% de l'activité du bâtiment. Mais c'est là qu'est la grosse perte d'activité: 549 000 mises en chantier en 1974; 465 000 en 1977; moins de 420 000 attendues cette année.

Petit correctif: les logements d'aujourd'hui sont un peu plus spacieux et un peu plus soignés. Seuls se maintiennent en HLM les accessions à la propriété et le secteur aidé par les prêts à taux réduits du Crédit foncier. Le secteur libre est en baisse de 20%. Quant aux HLM locatives, on n'en lancera pas plus de 20 000 en 1978, contre une moyenne de 70 000 les années précédentes.

Second secteur d'activité du bâtiment: les locaux à usage économique — c'est-à-dire agriculture, usines, bureaux, commerce — qui représentent 16% des travaux. L'agriculture maintient son volume de commandes. Celles-ci ont chuté de 20% pour le commerce, 30% pour les usines, 40% pour les bureaux. Troisième branche: les bâtiments qui dépendent du secteur public. Elle ne représente plus que 11% de l'activité. Les grands équipements hospitaliers, scolaires et universitaires sont terminés. La baisse de l'activité en 1978 par rapport à 1977 est due à la raréfaction des commandes des communes.

Enfin le tiers de l'activité est consacré à la réhabilitation, à la réparation et à l'entretien. C'est la partie qui est en croissance. Mais de 2% seulement, la part d'aide budgétaire accordée n'étant pas toujours utilisée.

C'est à ce secteur en crise que l'on applique la réforme capitale du passage de l'aide à la pierre à l'«aide personnalisée au logement» (APL). L'esprit de cette réforme a été défini dans l'esprit du libéralisme classique grâce à un rapport rédigé par M. Raymond Barre avant qu'il ne devienne ministre du Commerce extérieur.

Ce que l'actuel Premier ministre proposait, c'était la fin de la construction sociale. Jusque-là, l'Etat prêtait — à perte — l'argent à 1% ou 2% et pour quatre-vingts ans, aux HLM; qui pouvaient ainsi offrir des loyers avantageux aux classes défavorisées. Dans l'avenir, il n'y aurait plus qu'un marché unique pour la construction et les achats et ventes de logements. Si elles le désiraient, les HLM pourraient poursuivre leur activité, mais en empruntant sur le marché financier aux mêmes conditions que les promoteurs. Les achats et loyers seraient tous au même prix. Les acquéreurs et locataires aux moyens modestes recevraient une «aide personnalisée» en fonction de leurs ressources, qui leur permettraient soit d'acheter à crédit, soit de louer un logement.

En fait la réforme est appliquée par étapes. Les HLM reçoivent encore des prêts hors marché venant de la Caisse des Dépôts: pour le secteur locatif, à 6,18% d'intérêts et sur trente-quatre ans; pour l'acquisition, à 6,50% sur vingt-cinq ans.

Aujourd'hui l'industrie des travaux publics emploie 358 000 salariés, soit 11 000 de moins qu'en 1974. Elle compte 6 000 entreprises.

Elle a quatre clients: l'Etat, pour 12% de son activité, mais qui a réduit de 5% le volume de ses commandes; les collectivités locales — et surtout les communes — pour 38%, avec des commandes en baisse de 30%; les entreprises nationalisées pour 25% avec une chute de 20%.

L'industrie du bâtiment a un chiffre d'affaires d'environ 200 milliards, dont 4 à l'étranger; celle des travaux publics 60 milliards, dont 17 à l'étranger.

R. P.

(Dans le «Nouvel Observateur» du 26 juin 1978.)